

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TUNISIAN FOREIGN BANK –TFB-

Succursale de Tunis

Adresse : Angle Avenue Mohamed V-Rue 8006 Montplaisir -1002 Tunis

La Tunisian Foreign Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Foued AMIRI.

TF BANK Succursale de Tunis
Bilan arrêté au 31 Décembre 2022
Montants exprimés en Milliers d'Euros

	Notes	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
ACTIFS			
AC 1-Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	0	757
AC 2-Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	30 453	29 362
AC 3-Créances sur la clientèle	3	11 007	19 798
AC 4-Portefeuille-titres commercial		0	0
AC 5-Portefeuille d'investissement		0	0
AC 6 -Valeurs immobilisées	4	20	27
AC 7-Autres actifs	5	860	424
TOTAL ACTIFS		42 340	50 368
PASSIFS			
PA 2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6	20 361	22 160
PA 3-Dépôts et avoirs de la clientèle	7	2 935	4 782
PA 4-Emprunts et ressources spéciales	8	3 491	11 480
PA 5-Autres passifs	9	2 591	781
TOTAL PASSIFS		29 379	39 203
CAPITAUX PROPRES			
CP 1-Dotation		5 706	5 706
CP 2-Réserves		6 692	6 692
CP 5- Résultats reportés		-1 234	-2 868
CP 6-Résultat de l'exercice		1 797	1 634
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	12 961	11 165
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		42 340	50 368

TF BANK Succursale de Tunis
Etat des engagements hors bilan
Arreté au 31 Décembre 2022
Montants exprimés en Milliers d'Euros

	Notes	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		0	555
Crédits documentaires		0	0
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		0	555
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		0	0
Acceptations à payer		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		0	0
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	11	11 115	16 621
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		11 115	16 621

TF BANK Succursale de Tunis
Etats de résultat arrêté au 31 Décembre 2022
Montants exprimés en Milliers d'Euros

	Notes	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Produits d'exploitation bancaire			
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	12	826	1 309
PR 2-Commissions	13	36	16
PR3-Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières	14	-255	-486
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		0	0
Total produits d'exploitation bancaire		607	840
Charges d'exploitation bancaire			
CH 1-Intérêts encourus et charges assimilées	15	-391	-403
CH 2-Commissions encourues		-1	-1
Total charges d'exploitation bancaire		-392	-404
PRODUIT NET BANCAIRE		214	435
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	16	2 961	1 927
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	0
PR 7-Autres produits d'exploitation		0	0
CH 6- Frais de personnel	17	-253	-253
CH 7-Charges générales d'exploitation	18	-137	-134
CH 8-Dotations aux amortissements sur immobilisations		-6	-7
PR8 \ CH 9- Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		0	-177
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 779	1 791
CH 11-Impôts sur les sociétés		-983	-157
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 797	1 634
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 797	1 634

TF BANK Succursale de Tunis

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Arreté au 31 Décembre 2022
Montants exprimés en Milliers d'Euros

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	607	840
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-392	-404
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-3	-13
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	11 752	8 977
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	-1 847	-469
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	2	-322
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 118	8 608
Activités d'investissement		
Encaissement et Décaissements des immobilisations	1	-3
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	1	-3
Activités de financement		
Emission et Remboursement d'emprunts	-7 989	-6 863
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-7 989	-6 863
Variation de trésorerie	2 130	1742
Trésorerie de début de période	7 991	6 249
Trésorerie de fin de période	10 120	7 991

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022
MONTANTS EXPRIMES EN MILLIERS D'EUROS

1. Présentation de la Banque et de la Succursale

La TunisianForeignBank est une Banque de droit Français affiliée à la fédération des Banques Françaises. Son capital est détenu par les institutions financières Tunisienne et l'Etat Tunisien.

Elle participe depuis sa création en 1977 au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les Tunisiens résidents à l'étranger dans leurs projets d'investissement.

La succursale de la TF Bank de Tunis a été créée conformément à la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'abrogée par loi 2016-48 du 11 Juillet 2016.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des Etats Financiers

Les Etats Financiers de la TF Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n°1 du 30 Décembre 1996 et les normes comptables Bancaires (NCT 21 à 25) applicable à partir du 1er Janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991 et complétée par les textes subséquents.

3. Méthodes et principes comptables appliquées

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

Les états financiers de la TF Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la succursale sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Crédit de trésorerie ;
- Crédit Acheteur ; et
- Engagement par signature.

3.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure de leur déblocage.

3.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

-Classe 0- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré;

-Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade ;

-Classe 2- Actifs incertains : Ce sont tous les actifs dont le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre des mesures de redressement;

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements de intérêts ou du principal entre 90 et 180 jours;

-Classe 3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, et qui sont détenus sur des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement des intérêts ou du principal entre 180 et 360 jours ;

-Classe 4- Actifs compromis : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

3.1.3 Provision sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire 91-24 après déduction des garanties considérées comme valables.

Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont:

- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien, des Banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de propriété foncière, réalisable dans un délai raisonnable ;

- Les promesses d'hypothèques portant sur les terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

Taux de provision

En matière de détermination des provisions, la Succursale s'est conformée aux règles de divisions, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents. Ainsi la provision sur prêts est déterminée en appliquant le taux de provisions par classe de risques au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur des garanties reçues.

Classe	Taux de la provision
1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit : Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence) ;

Le calcul de la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;

L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenue de l'année de référence) à partir des taux de provisionnement de chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2022, sont ceux prévues par la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022.

Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la Succursale a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la période.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courant (classe A) parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe B 1) au sens de la circulaire 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (Classe B 2) ou parmi les actifs préoccupant (Classe 3) ou parmi les actifs compromis (Classe 4), au sens de la circulaire 91-24 sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation du portefeuille Titres**3.2.1 Portefeuille commercial**

Le portefeuille titre commercial ne comprend aucun titre commercial.

3.2.2 Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement ne comprend aucun titre.

3.3 Comptabilisation des intérêts courus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charge de l'exercice mais portés au bilan de la succursale en compte de régularisation d'actif.

3.4 Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont constatées au cout d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués :

- Immeubles :	5%
- Travaux :	10%
- Coffres forts :	5%
- Matériels roulants :	20%
- Matériels informatiques :	25%
- Logiciels informatiques :	33%
-Immobilisations de faible valeur :	100%

La succursale a procédé fin 2018 à un inventaire physique des immobilisations corporelles détenues tant en France qu'en Tunisie.

Le rapprochement des résultats de l'inventaire physique de la succursale de Tunis a mis en évidence un certain nombre d'écarts jugés non significatifs mais qui n'ont pas fait l'objet de correction en 2019.

3.5 Conversion des opérations en monnaie étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.6 Provisions pour risques et charges

L'évaluation des provisions pour risques et charges peut être forfaitaire ou au prorata de l'estimation du risque encouru ou de la charge à venir.

4. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**4.1 Actifs****NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Comptes Ordinaires BCT	-	757
	<u>0</u>	<u>757</u>

NOTE 2 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Établissements bancaires	30 428	29 353
Crédits aux banques non résidentes	-	-
Créances rattachés aux comptes des établissements bancaires	24	9
Total Brut	<u>30 453</u>	<u>29 362</u>
Provision pour dépréciation créances sur établissements bancaires	-	-
Total Net	<u>30 453</u>	<u>29 362</u>

NOTE 3 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Crédits de trésorerie	7 981	16 955
Créances douteuses	13 935	15 589
Consolidation	1 637	1 757
Valeurs impayées	230	268
Créances rattachées aux crédits de trésorerie	27	43
Solde débiteur	32	33
Total Brut	<u>23 842</u>	<u>34 646</u>
Provisions sur crédits à la clientèle	<12 017>	<14 380>
Provisions collective	<288>	<288>
Agios réservés	<530>	<180>
Total Net	<u>11 007</u>	<u>19 798</u>

NOTE 4 : VALEURS IMMOBILISEES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Immeuble	104	107
Matériel de Transport	37	37
Agencement	56	57
Mobilier et matériel de Bureau	15	16
Matériel informatique	128	130
Total Brut	<u>340</u>	<u>347</u>
Amortissements	<320>	<320>
Total Net	<u>20</u>	<u>27</u>

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS

	2022	2021
Débiteurs divers	802	413
Crédits au personnel	58	68
Position de change	0	37
Comptes de régularisation	0	0
Total Brut	860	519
Provisions sur autres actifs	-	<96>
Total Net	860	424

4.2 Passifs**NOTE 6 : DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

	2022	2021
Emprunts interbancaires	20 308	22 118
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	53	41
	20 361	22 160

NOTE 7 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

	2022	2021
Comptes à vue	2 568	1 378
Comptes à terme	367	3 394
Dettes rattachées aux comptes à terme	-	9
	2 935	4 782

NOTE 8 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

	2022	2021
Emprunts matérialisés	3 492	11 484
Dettes rattachés sur emprunts matérialisés	<1>	<4>
	3 491	11 480

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS

	2022	2021
Charges à payer	81	94
Créditeurs divers	2 204	434
Position de change (passif)	-1	37
Provision pour risques et charges	308	216
	2 591	781

4.3 Capitaux propres**NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Dotation	5 706	5 706
Réserves	6 692	6 692
Résultats reportés	<1 234>	<2 868>
Résultat de l'exercice	1 797	1 634
	<u>12 961</u>	<u>11 165</u>

4.4 Engagements hors bilan**NOTE 11 : ENGAGEMENTS REÇUS**

Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurant en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

Ces garanties correspondent à des garanties reçues des sociétés d'assurances et des lignes de refinancement de la BCT sous forme des dépôts affectés dans la mesure où le risque de défaut de remboursement du bénéficiaire du crédit est assuré exclusivement par la BCT et les garanties hypothécaires enregistrées.

4.5 Etat de résultat**NOTE 12 : INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Marché Monétaire à terme	179	18
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	179	18
Intérêts sur crédits de trésorerie	429	499
Escompte commercial	1	4
Intérêts de retard	216	788
Produits sur opérations de crédit	647	1 291
	826	1 309

NOTE 13 : COMMISSIONS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Commissions sur crédits	25	3
Commissions sur opérations internationales	1	1
Autres commissions	10	13
	36	16

NOTE 14 : GAINS SUR PORTEFEUILLE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Résultat de change	<255>	<486>
	<255>	<486>

NOTE 15 : INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Emprunt en devises auprès des correspondants	-236	-222
Interbancaire	-76	-126
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	-312	-347
Comptes à terme	-79	-56
Opérations avec la clientèle	-79	-56
	-391	-403

NOTE 16 : DOTATION AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCESHORS BILAN ET PASSIF

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Dotations aux provisions sur crédits à la clientèle	-1 501	-454
Dotations aux provisions collectives	0	-15
Dotations aux provisions sur autres actifs	-	-
Reprises de provisions sur opérations avec la clientèle	4 389	2 397
Reprises de provisions aux provisions collectives	-	-
Dotations aux provisions pour risque et charges	-	-
Reprise de provisions pour risque et charges	73	-
	<u>2 961</u>	<u>1 927</u>

NOTE 17 : FRAIS DE PERSONNEL

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Appointements et indemnités	-204	-191
Frais sociaux et taxes sur salaires	-49	-62
	<u>-253</u>	<u>-253</u>

NOTE 18 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Impôts et taxes	-6	-2
Loyers	-45	-42
Transport et déplacement	-	-
Autres charges d'exploitation	-85	-89
	<u>-137</u>	<u>-134</u>

Annexe I : Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la succursale à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



SARL au capital social de 10 000 dinars
RNE : 539858J
Immeuble Aziz A 3.1- Montplaisir - Tunis -
Tunisie
Téléphones : 216-71 950 218 / 950 461
Télécopie : 216-71 950 852
Email : arc@gnet.tn

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS

A l'assemblée générale de **TunisianForeign Bank "TF BANK"**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la succursale de Tunis de la **TunisianForeign Bank "TF BANK"** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **42 340 Milliersd'euros**, des capitaux propres positifs de **12 961 Milliersd'euros**, y compris un résultat bénéficiaire de **1 797 Milliersd'euros**.

Ces comptes ont été arrêtés par la Direction Générale,

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la succursale au 31 Décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la succursale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Couverture du risque de crédit

Risque identifié : Dépréciation des créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Comptabilisation des engagements et revenus y afférents », la succursale procède à la classification, l'évaluation et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes sont remplies.

La détermination de la dépréciation individuelle requiert une part importante du jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de la provision à comptabiliser.

Compte tenu de l'exposition de la succursale au risque de crédit, nous avons considéré que ces dépréciations constituent une question clé d'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.

Approche et procédures d'audit mise en œuvre en réponse à ces risques

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher les données comptables avec les données de la direction des risques et nous sommes assurés que les écarts sont justifiés;
- S'assurer de la correcte classification des créances en créances douteuses conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie;
- Vérifier le calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle, à base individuelle, additionnelle et collectives, en application de la réglementation en vigueur;

Nous avons procédé à une revue de crédits consistant à :

- Prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties douteuses;
- Analyse contradictoire des hypothèses retenues ainsi que des estimations des provisions;
- Vérifier le correct enregistrement en comptabilité des provisions;

Risque identifié : Prise en compte des intérêts et revenus assimilés sur opérations de crédits

Les revenus des opérations de crédit représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire.

En raison de leurs composition, leur montant et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « Comptabilisation des revenus sur prêts », même des légères modifications du taux d'intérêt peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation et par conséquent sur les capitaux propres.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit constitue une question clé d'audit.

Approche et procédures d'audit mise en œuvre en réponse à ces risques

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédit ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place.
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la BCT.
- Examen analytique sur l'évolution des intérêts.
- Vérifier le respect de la NCT 24 « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.
- Examen des processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans la note aux états financiers.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction Générale est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la succursale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

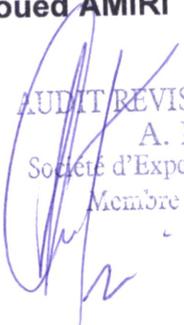
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la succursale.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon détaillée dans l'annexe I, qui fait partie intégrante de notre rapport.

Tunis, le 8 Septembre 2023

Foued AMIRI



AUDIT REVISION CONSEIL
A. R. C.
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'OECC